EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PETR PAYS TOLOSAN

Séance du 4 mars 2020

IERAJIONS

Ie - 9 MARS 2020

PREFECTURE de la Hte-GARONNE

L'an deux mille vingt, le 4 mars, les membres de l'assemblée délibérante du PETR Pays Tolosan régulièrement convoqués se sont réunis à 19h00 à la salle du Conseil Municipal de Bouloc.

Votants:

CCHT: Chantal AYGAT, Serge BAGUR, Roland CLEMENCON, Céline FRAYARD, Gilles MARTIN, Sébastien NOEL, Daniel CADAMURO

CCCB: Daniel ANTIPOT, Joël CAMART, Gérard GUERCI, Herveline JACOB, Thierry SAVIGNY, Patrice SEMPERBONI, Claude MARIN

Nombre de délégués : 47

Quorum: 24

Pouvoir: 1

Date de convocation: 25/02/2020

Membres présents : 34

C3G: Nicolas ANJARD, Didier CUJIVES, André FONTES, Jean-Claude MIQUEL, Philippe SEILLES, Véronique MILLET, Léandre ROUMAGNAC

CCF: Francis BERGON, Daniel DUPUY, Guy NAVLET, Jacques OF, Colette SOLOMIAC, Edmond AUSSEL, Gilbert COMBIER, Patrick PAPILLAULT

CCVA: Jean-Michel JILIBERT, Gilles JOVIADO, Robert SABATIER, Jean-Marie COURTEMANCHE, Isabelle GAYRAUD

Absents ayant donné pouvoir : Edmond VINTILLAS à Nicolas ANJARD

Secrétaire de séance : Véronique MILLET

Domaine : Administration Générale

Délibération n°: 20/142

Objet: Dotation Innovation Expérimentation

Le Président expose, que lors de son Assemblée Plénière du 30 Juin 2017, la Région a décidé d'engager une nouvelle génération de politiques contractuelles territoriales pour la période 2018-2021.

Les contrats régionaux 2018-2021 sont notamment marqués par une véritable rencontre entre chaque projet de territoire qui en est le fondement et les orientations et priorités régionales, départementales. Ce contrat repose sur les trois grands piliers que sont le développement économique et la formation professionnelle, le développement durable, la qualité de la vie et l'attractivité des territoires.

En termes d'efficacité et de simplification des procédures pour les porteurs de projets, la Région Occitanie et le Département de la Haute-Garonne ont convenu de mobiliser leurs moyens, de façon concertée et coordonnée.

Le présent contrat cadre a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre le territoire du PETR Pays Tolosan, le Département de la Haute Garonne et la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée pour :

- Agir pour l'attractivité, la cohésion sociale, la croissance durable et l'emploi dans le territoire du Pays Tolosan ainsi que dans les bassins de vie qui le constituent,
- Encourager les dynamiques innovantes dans les territoires, accompagner les projets prioritaires et consolider les atouts du territoire pour lui permettre de préparer l'avenir et de participer pleinement aux dynamiques de développement régional.
- Soutenir également le maintien et la création d'une offre de services de qualité dans les petites villes/ bourgs centres qui ont vocation à remplir une fonction essentielle de résistance démographique et de vitalité de leurs bassins de vie respectifs.

Le Contrat Territorial Occitanie 2018-2021 entre la Région Occitanie et le PETR Pays Tolosan a été adopté à l'unanimité par le Conseil Syndical lors de sa session du 26 juin 2018.

Les territoires de projet ont été invités à engager des processus d'innovation et d'expérimentation avec l'aide d'une dotation spécifique votée par la Région pour la période 2018-2021.

Cette dotation repose sur les principes suivants :

- soutien de la Région aux actions d'investissements et études externalisées correspondant à une ou deux thématiques innovantes ou expérimentales, fixées pour l'ensemble de la période et appropriées aux spécificités du territoire,
- taux d'intervention de la Région de l'ordre de 30 % du coût HT des projets dans le respect et dans la limite du montant de la dotation annuelle par territoire et des taux applicables au titre des régimes d'aides d'Etat,

- maîtrise d'ouvrage des actions financées pouvant être publique (communes, EPCI, syndicats mixtes)
 ou privée (associations, entreprises)
- Les projets pourront être fléchés sur la dotation à condition qu'ils n'émargent pas à d'autres dispositifs régionaux existants.

Deux thématiques spécifiques sont ressorties et ont été soumises à la Région pour bénéficier de la mesure Innovation & Expérimentation:

Thématique 1 : Expérimenter un territoire numérique et connecté – fiche mesure 10.1 déjà intégrée à notre Contrat Territorial Occitanie Pyrénées

Objectifs visés pour la thématique 1 :

- Créer une dynamique au niveau du territoire, en rapprochant les possibilités du territoire, des envies et attentes du moment des habitants, des excursionnistes et des touristes.
- Renforcer l'attractivité du territoire
- Créer du lien entre habitants et les ressources naturelles et économiques du territoire
- Expérimenter et développer les applications et objets connectés propres à notre territoire
- Expérimenter la domotique pilotée par smartphone sur les bâtiments publics
- Accompagner ou modifier les comportements
- Devenir un territoire connecté

Il est proposé d'ajouter à la Mesure Dotation Innovation & Expérimentation une nouvelle fiche action (mesure 10.2).

Thématique 2 : Développer des solutions innovantes pour un territoire accessible

Objectifs visés : Soutenir des projets qui permettent de développer des solutions de mobilité pour :

- Faciliter la multi modalité dans les modes de déplacements
- . Développer les modes actifs de déplacement
- . Rendre accessible les véhicules sans GES pour l'inclusion sociale et touristique
- Effet levier de la mesure Innovation & Expérimentation la première année (pour les programmes pluriannuels)

Entendu l'exposé du Président, Et après en avoir délibéré,

Le Conseil Syndical se prononce à l'unanimité de ses membres présents et représentés pour :

- ajouter à la Mesure Dotation Innovation & Expérimentation cette nouvelle fiche mesure (10.2)
- mandater le Président pour signer tout acte et tout document relatif à ce contrat.

Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme, le 4 mars 2020.

Le Président,

Didier CUJIVES

Aidie Cujives

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication Fait et délibéré en séance du 4 mars 2020 Au registre sont les signatures